

Surveillance et mise en valeur du domaine piscicole nationale
AGREE AU TITRE DE L'ARTICLE 40 DE LA LOI DU 10 JUILLET 1976 RELATIVE A LA PROTECTION DE LA NATURE
ASSOCIATION AGREE de la VALLEE de la DOLLER pour la PECHE et la PROTECTION du
MILIEU AQUATIQUE
A.A.P.P.M.A Doller siège Masevaux

Registre des Associations Tribunal Instance Thann Vol. XV n° 29
<http://aappma.valleedoller.free.fr>

PROCES-VERBAL
D'ASSEMBLEE GENERALE DU 07 JANVIER 2018

Présents : Mrs Gaëtan Phan (Président), Frédéric Bitsch (Trésorier), Eric Holder (Secrétaire par intérim), Roland Bitsch (Assesseur), Jean-Pierre Darrichon (Assesseur), Stéphane Moulin (Assesseur), Serge Chaumonot (Assesseur), Florian Boyez (Assesseur)

Excusés avec procuration : Thierry Florence (Assesseur)

Absents non excusés : Gauthier Phan (Assesseur) démissionnaire, Patrick Ehrard (Vice-Président) démissionnaire, Hugo Linert (Secrétaire) démissionnaire.

Invités : Mrs Lerch Laurent (Maire de Masevaux), Jean-Claude Zwickert (Président de la Fédération de pêche du Haut-Rhin), Madame Ehrsam (Brigade Verte), Guy Metz et Gabin Chaumet (Gardes pêche Particuliers), Roland Haffner (Président de l'amicale de Kirchberg), Trommenschlager (Président de l'amicale de Dolleren)

L'Assemblée compte également 13 membres présents.

1. Ouverture de l'Assemblée à 9h15.

Le président salue les personnes présentes et leur souhaite les vœux pour la nouvelle année.
Nous observons une minute de silence pour les membres disparus en 2017.

Puis le président aborde quelques sujets sur le niveau bas de la Doller au cours de cette année.

Fais un point sur le passage en No-Kill de l'étang de Leval mis en place l'année dernière, point positif sur l'ensemble.

Parle de l'action d'éradication de la renouée japonaise sur les bords de la Doller en ville.
Fais remarquer que l'action Haut-Rhin propre n'était pas un franc succès l'année passée.

2. Allocution du Maire de Masevaux

Mr Lerch étant sollicité pour d'autres obligations associatives, prend la parole et nous réitère sa confiance sur l'utilité de l'association quant au nombre important de jeunes membres et reconnais le caractère sportif et pédagogique de notre action envers ce public. Il nous fait savoir que c'est ce qui justifie le versement de la subvention de la ville de Masevaux.

Surveillance et mise en valeur du domaine piscicole nationale
AGREE AU TITRE DE L'ARTICLE 40 DE LA LOI DU 10 JUILLET 1976 RELATIVE A LA PROTECTION DE LA NATURE
ASSOCIATION AGREE de la VALLEE de la DOLLER pour la PECHE et la PROTECTION du
MILIEU AQUATIQUE
A.A.P.P.M.A Doller siège Masevaux

Registre des Associations Tribunal Instance Thann Vol. XV n° 29
<http://aappma.valleedoller.free.fr>

Il nous parle de la mise en place du SAGE, de son implication en tant que Président et de la mise en place sur la Vallée de la Doller.

3. Présentation du bilan comptable 2017

Le Trésorier Frédéric Bitsch présente les comptes 2017.

Le bilan laisse apparaître un excédent de 5766,21 euros Ces comptes sont validés par les commissaires aux comptes Mrs Guy Metz et Bruno Bonne.

Quitus est donné au Trésorier par le Président pour la bonne tenue de gestion des comptes de l'association.

Les comptes 2017 sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée.

4. Bilan des ventes de cartes de pêche

Le Trésorier nous fait part du nombre de cartes de pêche vendues pour l'année écoulée qui est au nombre total de 476 dont 151 cartes journalières

5. Démission du Président Gaetan Phan

Mr Gaetan Phan, l'actuel Président nous fait part de sa démission pour des raisons de disponibilités professionnelles.

6. Election de nouveaux membres

Le conseil d'administration désirant s'étoffer en nouveaux membres, il propose à l'assemblée un vote en bulletins secrets pour les candidats suivants :

Mrs Eric Baumlin, Roland Uhlen, Jean-Claude Ehret, Mathéo Geyer

Les quatre membres sont élus à l'unanimité au conseil d'administration par 26 voix pour.

Aucune voix contre ni aucune abstention.

7. Election du nouveau bureau au conseil d'administration

Les membres du conseil se retirent en conseil d'administration extraordinaire afin de réélire son nouveau bureau.

Présentation en retour à l'assemblée : sont élus à l'unanimité par 13 voix pour, aucune voix contre ni abstention :

Surveillance et mise en valeur du domaine piscicole nationale
AGREE AU TITRE DE L'ARTICLE 40 DE LA LOI DU 10 JUILLET 1976 RELATIVE A LA PROTECTION DE LA NATURE
ASSOCIATION AGREE de la VALLEE de la DOLLER pour la PECHE et la PROTECTION du
MILIEU AQUATIQUE
A.A.P.P.M.A Doller siège Masevaux

Registre des Associations Tribunal Instance Thann Vol. XV n° 29
<http://aappma.valleedoller.free.fr>

Président : ERIC HOLDER

Secrétaire : ERIC BAUMLIN

Vice-président : GAETAN PHAN

Le Trésorier reste FREDERIC BITSCH.

8. Points divers

Vente des cartes de pêche à la Mairie de Masevaux :

Le 03/02/2018 de 10h à 12h

Le 24/02/2018 de 10h à 12h

Rappel de la mise en place du No-kill sur l'étang de Leval de Jean-Pierre Darrichon.

Discussion est faite sur la pertinence de ce principe de l'obligation de relâcher le poisson entre l'assemblée et le président de la Fédération.

Le conseil d'administration fait un appel à candidature de garde de pêche afin d'étoffer sa garderie.

Mr Zwickert, le Président de la fédération nous fait part que 92% des baux de pêche du Haut-Rhin rentrent dans la réciprocité à ce jour.

Il nous parle du Plan de Gestion Piscicole Départemental qui a pour vocation la réintroduction de la génétique de la truite Fario de souche. Pour cela des prélèvements et études de terrain seront menés.

Le nouveau Président confirme le renouvellement de l'organisation des pêches à la truite à l'étang du Gassacker de Soppe-le-Bas le vendredi Saint et le 11 Novembre en 2018.

Un nouveau site internet pour l'AAPPMA est en cours de création. Commande a été donnée.

Il est également prévu de rénover la toiture de l'abri à l'étang du Gassacker pour éviter que la dégradation ne se poursuive.

9. Clôture de l'Assemblée Générale

Le nouveau Président remercie les membres du comité ainsi que la garderie pour leur investissement et bénévolat au cours de l'exercice 2017.

Surveillance et mise en valeur du domaine piscicole nationale
AGREE AU TITRE DE L'ARTICLE 40 DE LA LOI DU 10 JUILLET 1976 RELATIVE A LA PROTECTION DE LA NATURE
ASSOCIATION AGREE de la VALLEE de la DOLLER pour la PECHE et la PROTECTION du
MILIEU AQUATIQUE
A.A.P.P.M.A Doller siège Masevaux

Registre des Associations Tribunal Instance Thann Vol. XV n° 29
<http://aappma.valleedoller.free.fr>

Clôture est faite de cette Assemblée Générale à 11 h 30 et le verre de l'amitié est proposé.

Le Président



Eric Holder

Le Trésorier



Frédéric Bitsch

Le Secrétaire



Eric Baumlin